

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTERETS LOCAUX REPUBLICAIN INDEPENDANT, POLITIQUE & LITTERAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION: 36, RUE DE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

LES ANNONCES DOIVENT PARVENIR AU PLUS TARD LE SAMEDI MATIN AU BUREAU DU JOURNAL

PRIX DES RECLAMES & ANNONCES: Reclames, la ligne 1er page 1 fr., 2e page 0 fr. 75, 3e page 0 fr. 50

Ville de Nanterre (SEINE)

FETE D'AUTOMNE 1901

Quartier de la Gare Organisé par souscription publique AVEC LE CONCOURS DE: La Municipalité, les Sapeurs-Pompiers, la Fanfare municipale des Sapeurs-Pompiers, la Fraternelle, la Nanterrienne, l'Union des Commerçants et Industriels de Nanterre, les Sauveteurs-Ambulanciers, et le Cercle d'Escrime.

GRANDE Tombola de Bienfaisance Autorisée par arrêté de M. le Préfet de Police en date du 6 août 1901 au bénéfice de la Crèche de la Caisse des Ecoles et de la Société de Secours Mutuels

Grand Feu d'Artifice AVEC PIÈCES NAUTIQUES A 10 h., Place de la Gare

BAL CHAMPÊTRE BRILLANTES ILLUMINATIONS Dimanche 29 Septembre, Salle de la Mairie

CONCOURS-FESTIVAL DE GYMNASTIQUE

A 8 heures du matin, à la Gare Réception des Sociétés invitées A 8 h. 1/2 du matin, boul. du Couchant

ASSAULTS D'ARMES Par le Cercle d'Escrime de Nanterre A 6 h. du soir, Place de la Gare

BAL CHAMPÊTRE BRILLANTES ILLUMINATIONS Dimanche 29 Septembre, Salle de la Mairie

CONCERT SYMPHONIQUE par l'Orchestre Symphonique de la 'Fraternelle' sous la direction de M. Dumont

LE VOYAGE DU TZAR

La présence du tsar de Russie à la revue des grandes manœuvres françaises ne change rien à la situation diplomatique des deux pays, et l'alliance franco-russe n'en sera ni plus ni moins solide, ni plus ni moins efficace.

LA PRODUCTION MARAÎCHÈRE

Le 'Journal d'Agriculture' nous fournit de curieux renseignements sur la production maraîchère des environs de Paris.

La culture des melons se fait sur un million de chassiss, chaque chassiss produisant en moyenne, 3 fr., ce qui correspond, pour l'ensemble, à 3 millions de francs.

La culture sous chassiss représente donc, dans une année moyenne, une production totale s'élevant à onze millions huit cent mille francs.

On évalue la perte sur ce chiffre, du fait de divers maladies ou parasites, à quatre millions huit cent mille francs.

De sorte que la production totale nette est de dix millions de francs.

Il faut ajouter six millions de cloches donnant, pour diverses plantes, une production de 0 fr. 50, ce qui représente un total de trois millions de francs.

L'ensemble des cultures sous chassiss et sous cloche donne donc un produit marchand dont la valeur s'élève à 17 millions et demi, soit 17 mille francs par hectare.

Quant aux cultures en plein air, elles sont très variées. On a calculé que la production moyenne représente 2 fr. 25 par mètre carré.

En résumé, on peut estimer la valeur de toute la culture:

Table with 2 columns: Description and Francs. Rows include: En pleine terre, Pour la culture forcée, En sorte qu'au total la production des 1.000 hectares s'élève à.

Il est à noter que c'est la culture forcée qui, depuis trente ans, a réalisé le plus de progrès.

CIDRE de la Vallée d'Auge

Nos Pompiers Château-Gontier est une belle ville qui a parfaitement reçu ses hôtes d'un jour, aussi notre subdivision est-elle revenue enchantée de son petit voyage.

USINE A GAZ DE RUEIL

PRIX DU COKE Vente à l'Usine et rendu en Cave

LA RHAMNINE Tisane dépurative, laxative, rafraichissante Souveraine contre boutons, clous, furoncles, la constipation, les étourdissements

Vin Toni-Apéritif Pepto-Ferrugineux Le plus énergique, le plus complet des fortifiants

SIROP TONI-DEPURATIF à base de Jus d'Herbes, Iode et Glycérophosphates

PHARMACIE NOUVELLE 37, Avenue de Paris, RUEIL

A VENDRE Une VOITURE de MALADE EN BON ETAT

IMPRIMERIE DE NANTERRE Maison fondée en 1869

EDMOND HUBY 36, Rue Saint-Germain

TRAVAUX DE LUXE NOIR & COULEURS

SPÉCIALITÉ D'AFFICHES et de Travaux pour la Publicité et le Commerce

Billets de Décès EN 40 MINUTES

Couronnes funéraires en Perles Prix défiant toute Concurrence

PAPETERIE, ARTICLES DE BUREAUX

Machines à Coudre VÉLOCIPÈDES

REPARATIONS, FOURNITURES ET ACCESSOIRES

MAISON PASSA & CIE 32, rue de Maurepas, 16, RUEIL

RAISINS DE TABLE

CATINEAU-AYMES, prop. de Vignobles à Villeneuve-les-Maguelonne

VINS naturels vieux et ordinaires de desale des Hypristants

Bachelet père ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE & MARBRERIE

Grand Magasin de chaussures 56, Rue du Chemin-de-Fer, 56

MAUMONT Succr Chaussures de fatigue et de luxe

Achille CAT GEOMETRE Expert près le Tribunal civil de la Seine

Pharmacie Parisienne de 1re Classe EN FACE LA CASERNE

Institution de Jeunes Gens 15, rue des Muettes, 15, RUEIL

LA RÉFORME ÉCONOMIQUE paraissant le Dimanche

Peintures pour tous Travaux COULEURS & VERNIS

G. Dazeville 17, Rue du Bois, A NANTERRE (Seine)

A VENDRE ou A LOUER

Maison de Commerce pour Marchand de vins et Hôtel meublé, ayant Jardin et Bosquets et grandes Ecuries.

Brasserie de Savigny-s/-Orge BIÈRE DE CONSERVE - BIÈRE DE SANTÉ

Imp. HUBY, 32, r. Maurepas, Rueil, et 36, r. St-Germain, Nanterre

A LA CONFIANCE Horlogerie - Bijouterie - Orfèvrerie

Anc. Maison LEHIBULLE Successeur E. Deslandes

Remontages de Pendules à l'Année Réparations en tous genres

Pendules en tous Genres Fantaisie Riches, Articles de Fumeurs

ACHAT D'OR & D'ARGENT

AVEC 4 SOUS FAIRE FORTUNE Gros 500,000 fr. Lots 250,000 fr.

Pharmacie Parisienne de 1re Classe EN FACE LA CASERNE

ici tous les médicaments à partir de ce jour seront vendus strictement aux prix des pharmacies de Paris.

1. Les Pilules contre la migraine et maux de tête, plus actives que l'antipyrine, prix 0.75 la boîte.

2. Pour guérir radicalement les Dorsalgies, Ecchymose, Boutons, Acné, Clous, Démangeaisons et toutes maladies de la peau, servez-vous de la Pomme de Docteur Piver, prix: 1.50 le pot.

3. Le dépuratif végétal LEMAIRE, pour les enfants faibles qui ont des boutons ou de la gourme, c'est le plus puissant dépuratif fortifiant, prix: 2 fr. le flacon.

4. La Poudre contre les maux d'estomac, elle calme immédiatement les fortes crises et rétablit les fonctions, prix: 2.50

5. Le Vin Tonique reconstituant à base de Kola, Kina, Coca, glycérophosphates: c'est le plus puissant réparateur pour les personnes faibles, il redonne vite des forces.

6. L'Eau antiapoplectique contre les coups de sang et la paralysie.

7. La Lotion populaire du D' PIVER, guérit les douleurs les plus fortes de Rhumatismes, Gouttes, douleurs articulaires et musculaires, avec elle on peut se mouvoir 2 ou 3 jours après, prix: 2.75.

8. L'injection infaillible LEMAIRE et les Capsules de Santal, guérison en 3 jours avec très peu de dépense.

9. Les Dragées Lemaire contre les pâles couleurs, l'indigestion, les pertes blanches, la formation difficile des jeunes filles, elles ne constipent pas, aussi le D' Déchamps, à Paris, les ordonnait tous les jours, 1.40 le flacon.

10. Le Baume Suisse remède véritable pour guérir les cors aux pieds, oignons, etc.

11. Le Sauveur sirop pectoral de St-Pierre: aussitôt qu'on a pris une cuillerée de ce sirop, la toux diminue rapidement, la respiration redevient calme, l'oppression cesse, on dort tranquillement dès la 1re nuit. Avec lui plus de bronchite, plus d'angine, de croup, ni coqueluche, guérison garantie assurée, Prix: 1 franc.

12. La Tisane pectorale dépurative LEMAIRE enlève les boutons et toute l'inflammation du corps, prix: 0.40 la boîte.

13. La Poudre de Propreté pour la tête des enfants, prix: 0.20 le paquet.

14. Huile de Foie de Morue le litre 1.50.

Grand Dépôt de Ceintures Ventrières, Bandages, Box à Varices PRIX TRÈS RÉDUITS

porté en 2^e division, le 2^e prix de manœuvres et le 2^e prix de tenue et matériel. Tous nos compliments à M. Lamant et à ses braves camarades.

Curieuse coïncidence

Joué dimanche, a été célébré dans l'église Saint-Maurice de Nanterre, un baptême double qui réunissait, nombreux et joyeux, les membres d'une même famille. Cette petite solennité intime présentait cette particularité originale que les deux mamans, qui ont profité de la cérémonie pour faire bénir leurs relevailles, s'appelaient Berthe, les deux papas Louis, les deux parrains Louis, les deux marraines Léonie.

Les deux bébés, un garçon et une fille, ont reçu réciproquement les noms de Marie Louis et Marie Louise. La cérémonie, célébrée par un oncle des bébés, a été suivie d'un dîner où trois bœufs ont été batus en l'honneur de l'anniversaire de l'abbé célébrant et d'une marraine et également pour l'anniversaire du baptême d'une assistante.

Voleurs de Récoltes

Le 22 courant, deux individus étaient occupés à dévaster une pièce de pommes de terre et à faire brûler les tas de fumiers se trouvant d'une plaine quand ils ont été aperçus par le garde-champêtre de notre commune. Voyant arriver ce dernier, ils se sauvèrent, mais après avoir été poursuivis pendant environ 3 kilomètres ils ont été enfin arrêtés. Avec l'aide d'un courageux cultivateur, ils ont été conduits au commissariat de police de Puteaux et de là, dirigés sur le dépôt de la Préfecture de Police.

Ces deux individus, âgés de 18 ans, étaient en outre en état de vagabondage.

Conseil Municipal

Il nous est impossible de rendre compte de la séance du samedi 10 août. Le procès-verbal sommaire n'ayant pas encore été affiché à la porte de la mairie et par conséquent n'a été adressé à aucun des journaux s'occupant de la localité.

C'est peut-être parce que l'honorable conseiller municipal, secrétaire du Conseil, a pris ses vacances, que, pour une fois, cette omission lui soit légère.

A l'occasion des Fêtes du mois d'Août, la Maison

DESLANDES

4, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4 RUEIL prévient sa nombreuse Clientèle qu'elle vient de recevoir un Grand Choix d'Articles pour Cadeaux de toute nouveauté, à la portée de toutes les bourses.

Entr'autres Articles, la Maison vient de recevoir un très grand choix de GLACES en tous genres, vendues avec une très grande diminution sur les prix précédents.

La Clientèle est priée de se rendre compte de l'avantage des prix et des articles présentés en venant visiter les Magasins de la Maison.

Pour la désignation des articles vendus, voir l'annonce spéciale, à la 4^e page.

Avis concernant le Sucre des Vendanges

Modifications apportées au règlement du 22 Juillet 1885 par le décret du 20 Juillet 1901

Les producteurs qui se proposent de réclamer le bénéfice du droit réduit de 24 francs par 100 kilogs. de sucre raffiné, pour les sucres bruts ou raffinés destinés au sucrage des vins, cidres ou poirés, venant exclusivement de leur récolte, sont tenus d'en faire la demande par écrit, sur papier timbré à 0 fr. 60.

Cette demande doit être établie conformément à un modèle que nous tenons à leur disposition.

La loi a fixé, pour les quantités de sucre susceptibles d'être employées avec le bénéfice de la modulation de taxe, un maximum de 40 kilogs. par membre de la famille et domestique attaché à la personne du producteur.

Par « membre de la famille », il faut entendre ici toute personne sans distinction d'âge composant la famille du récoltant et vivant sous son toit, en communauté avec lui.

Par « domestique attaché à la personne », il faut entendre : les domestiques qui, d'une manière permanente, concourent à l'exploitation du domaine du producteur c'est-à-dire ceux qui sont nourris et logés par lui, doivent être compris dans le calcul des quantités de sucre pouvant bénéficier de la modulation de taxe. Par contre, ne doivent pas être comptés : les domestiques employés à titre temporaire, les ouvriers agricoles payés à la journée ou au mois et vivant chez eux, de même que tous autres domestiques ou ouvriers employés par le récoltant dans une culture, un commerce ou une industrie indépendante de l'exploitation du domaine sur lequel se récoltent les fruits servant à la fabrication du vin, du cidre ou du poiré.

Les demandes doivent parvenir au Directeur ou au Sous-Directeur des Contributions Indirectes au plus tard quinze jours avant la récolte, revêtues de l'avis des Maires sur l'exactitude des énonciations qu'elles contiennent.

L'importance approximative de la récolte se trouvant, désormais indiquée dans la demande du sucrage, les producteurs n'auront plus à fournir de certificat spécial à ce sujet, le visa de certification apposé par les Maires en tenant lieu.

Les demandes doivent parvenir au Directeur ou au Sous-Directeur des Contributions Indirectes au plus tard quinze jours avant la récolte, revêtues de l'avis des Maires sur l'exactitude des énonciations qu'elles contiennent.

L'importance approximative de la récolte se trouvant, désormais indiquée dans la demande du sucrage, les producteurs n'auront plus à fournir de certificat spécial à ce sujet, le visa de certification apposé par les Maires en tenant lieu.

ECHOS DE LA PRESSE SUBURBAINE

Du *Courier de Versailles*, sous la signature de Marcel Habert.

« Je reviens encore aujourd'hui, sur le danger mortel, que j'ai signalé dans la campagne entreprise contre l'armée. Nous répondrons : place à la France, et place à l'armée, car si les savants peuvent penser, et si les travailleurs peuvent produire, c'est à la condition que les soldats veillent aux frontières sur leur sécurité. »

Ce qui empêche qu'on ne le distingue du premier coup d'œil, c'est qu'il n'est pas immédiat.

La destruction, dont notre organisation militaire est menacée, ne se produira pas d'un seul effort. Si j'avais affirmé que dans l'espace de quelques mois il ne resterait rien de l'armée française, j'aurais dit une absurdité.

Les ennemis de l'armée sont trop habiles pour agir brusquement, il ont du temps devant eux et de la persévérance, cela leur suffit. Mais ils savent très bien que si la nation française connaissait le but final de leurs manœuvres, elle ne les laisserait pas agir. Aussi opèrent-ils doucement.

C'est pièce à pièce qu'ils veulent démonter l'énorme machine de guerre dont ils ont juré la perte ; et pour chaque organe qu'ils détruisent, ils donnent des prétextes plausibles. Seulement il y aurait à réformer, ils suppriment, ou bien ils introduisent dans l'organisme un germe de mort.

C'est ainsi que nous allons voir dans une période de temps relativement courte, le recrutement des officiers compromis par la transformation des écoles militaires, et des conditions d'admission ; l'avancement abandonné aux caprices du ministre, homme politique soumis aux sollicitations des hommes politiques ; enfin la discipline détruite par la suppression des conseils de guerre.

Ces trois mesures, déjà si graves, seront acceptées cependant sans observations par la majorité docile qui sacrifierait tous les intérêts les plus sacrés de la Patrie au maintien du gouvernement de ses rêves.

Elles seront acceptées comme l'ont été celles qui ont brisé le haut commandement et détruit le service de renseignements, et comme le seront toutes celles qui viendront par la suite. Ainsi se consumera l'œuvre de ruine, à moins qu'une révolte brutale du patriotisme français ne vienne l'interrompre.

Et quand tout sera fini, quand s'écoulera le dernier débris de ce qui fut la puissance militaire de la France, la génération qui assistera à ce spectacle se sera insensiblement habituée à supporter une déchéance que notre génération ne se laisserait pas imposer.

Car la destruction de l'armée comporte un corollaire nécessaire qui est la destruction de l'esprit militaire de la nation. Les meneurs de la néfaste entreprise l'ont bien compris.

Tant que la France restera la nation belliqueuse et indomptable que montre son histoire, elle sera pour les ambitions étrangères une menace et un obstacle.

Même sans armée, elle garde l'esprit militaire, elle reste dangereuse, et tant qu'elle gardera l'esprit militaire elle ne laissera pas détruire son armée.

Aussi, depuis quelques temps, le haut enseignement est-il envahi par des sectaires, solennels, membres et organisateurs des Ligues et Congrès de la Paix et qui dissimulent sous de pompeux principes d'humanité et de philanthropie, la haine qu'ils portent à tout ce qui de près ou de loin prépare la France à la guerre.

Car c'est à la guerre elle-même qu'il s'en prennent, n'osant directement attaquer l'armée qui la fait.

Sous leur direction persévérante et systématique, on travaille d'abord à inspirer à nos enfants l'horreur et l'horreur des combats.

De l'horreur à la crainte le pas est vite franchi ; et du jour où notre jeunesse ne verra plus dans la guerre que le sang répandu, que les maisons incendiées, que le sol ravagé, le jour où l'on aura arraché de son imagination l'ivresse de la gloire nationale et la fierté du drapeau triomphant, le vieil esprit militaire de la France sera mort, et la France sera morte avec lui.

Il restera sur notre vieux sol national un peuple de marchands, de travailleurs et de banquiers, très sage et très économe, uniquement préoccupé de faire de bonnes affaires, et tout peu soucieux de risquer sa vie et sa fortune dans des aventures.

Ce peuple là verra sans inquiétude disparaître une armée qui lui coûte très cher et ne lui sert à rien.

Est-ce encore mon imagination qui me trompe ? Ai-je rêvé le danger que je signale ? Non, tous ceux qui nous lisent, ont constaté par eux-mêmes, l'effort fait depuis quelques temps pour laisser dans l'ombre l'histoire des gloires militaires de la France et pour faire porter exclusivement l'enseignement officiel sur les intérêts commerciaux et économiques, ou sur l'histoire littéraire et scientifique.

Place aux économistes et aux intellectuels, hors d'ici les militaires, tel est le mot d'ordre. Nous répondrons : place à la France, et place à l'armée, car si les savants peuvent penser, et si les travailleurs peuvent produire, c'est à la condition que les soldats veillent aux frontières sur leur sécurité.

Et pour défendre l'armée française, nous défendrons l'esprit militaire des français sans lequel il n'y aurait plus de France.

Du *Journal d'Asnières* et de la *Banlieue-Ouest*.

« Il y a quelques jours, la classe ouvrière organisée envoyait à Londres, de tous les points de la France, une imposante délégation manifester en faveur de la paix. Les journaux ont rendu compte de la forme extérieure de cette manifestation, mais ce qu'ils n'ont pu dire, c'est l'impression profonde recueillie par les délégués et l'enseignement qu'ils ont retiré de leur séjour à Londres, pendant leur contact intime avec nos camarades d'Angleterre, et au cours des visites qu'ils ont faites auprès de leurs formidables organisations ouvrières.

Partout, en France, dans de nombreuses réunions les délégués disent ce qu'ils ont vu, observé, constaté ; ils contiennent ainsi l'œuvre de paix, le combat contre la guerre dont la manifestation de Londres n'est qu'un des premiers épisodes.

En même temps, ils contribuent, par la comparaison des méthodes, à donner un nouvel essor à l'organisation ouvrière, si rudimentaire en France, et déjà si puissante en Angleterre.

Jusqu'ici les classes dirigeantes seules s'occupaient ensemble par l'intermédiaire de leurs exploités : empereurs, rois, ministres, généraux. Ces pseudo-représentants traitaient au nom de leur sujets l'immense et silencieux troupeau des ouvriers et des paysans, vil bétail dont leur leur était loisible de trafiquer sans vergogne comme sans contrôle.

Mais voilà que ce troupeau, du moins dans ces éléments les plus actifs et les plus conscients, secouant enfin l'avaque torpéur, affirme sa volonté révolutionnaire de disposer de lui-même.

Les exploités se cherchent et se rejoignent par dessus les frontières. Eux aussi échangeant des messages et des ambassades comme les portes-sceptre et les porte-tiare.

Et leur premier cri se trouve être naturel-

lement le cri de l'Internationale socialiste : Paix entre les travailleurs de toute race et de tout pays.

Leur sublime manifeste dénonce le néant de toutes les tentatives faites par les congrès bourgeois ou par les gouvernements pour mettre fin aux congrès internationaux par une puérile procédure d'arbitrage, sans la moindre garantie d'exécution.

Le désarmement, prélude de la paix, ne sera possible, déclare-t-il, que lorsque les travailleurs signifieront aux dirigeants leur volonté formelle de ne plus se faire les complices de leurs passions homicides. — lorsque, au nom de la fraternité, ils refuseront de s'entretenir.

Tout en est là, en effet.

Il s'agit pour les ouvriers de France, d'Angleterre et de partout, — non de supplier humblement leur gouvernement respectif de consentir à une trêve d'armes, mais de leur imposer cette trêve en recherchant et appliquant les moyens d'agitation et d'actions combinées qu'il imposent.

Assez de sinagrés écumantes, assez d'hypocrites parades, assez de conférences où viennent débiter pour la suppression des guerres ceux-là mêmes qui vivent de la guerre et dont la profession consiste à apprendre à l'homme le meurtre de l'homme !

Seuls, les partisans de l'universelle production peuvent être les artisans de l'universelle paix. Seuls les créateurs de toute la richesse humaine peuvent, par leur effort concerté, enfanter l'ère de la fraternité humaine.

Le Vin Français en Turquie

La Chambre de Commerce française à Constantinople estime qu'au prix de 32 centimes environ, qui est celui du vin de table, les vins français pourraient venir faire concurrence à Constantinople aux vins indigènes. Pour cela il faudrait, fait-il remarquer, que les producteurs s'unissent et sachent se créer une clientèle :

Il leur faut éviter l'intermédiaire, c'est-à-dire le négociant en vins de France qui s'est habitué à gagner beaucoup et ne veut pas changer sa manière de travailler. Pour s'en rendre compte, il suffit de faire la différence entre le prix auquel le vigneron vend son vin et celui que paye le consommateur français.

Ce que nous disons de Constantinople est vrai pour toutes les villes du monde. Dans chaque centre important, après être rendu compte des conditions du marché et de la qualité qui plait, il faut créer un dépôt et vendre au détail.

Il est bien entendu qu'il sera inutile de créer des dépôts dans les villes où l'économie des vins de table français est déjà importante, de même qu'on supprimera ces dépôts lorsque les marchands de vins de la ville, désireux de se débarrasser d'un concurrent gênant, s'engageront à acheter annuellement une quantité suffisante de ces vins de France.

L'idée mérite assurément d'être étudiée avec attention.

Réforme Economique.

La Société d'Expansion Coloniale de Bordeaux

La Société d'Expansion Coloniale de Bordeaux qui a pour but de favoriser l'émigration aux colonies françaises et à l'étranger, association autorisée par le gouvernement, qui possède de nombreux Comités en France, aux colonies et à l'étranger, a obtenu pendant l'exercice 1900 les résultats suivants : 22 sociétés ont été envoyées aux colonies et à l'étranger en possession d'un emploi ou d'une situation. Ils se répartissent ainsi : 7 agriculteurs, 4 employés de commerce, 2 forgerons, 1 mécanicien, 1 comptable, 1 dessinateur, 1 boulanger, 1 sellier, 4 dans les services administratifs.

Ils ont été envoyés dans les pays suivants : 4 à Madagascar, 2 au Tonkin, 1 en Indo-Chine, 2 en Nouvelle-Calédonie, 4 à la côte d'Ivoire, 1 au Sénégal, 2 en Algérie, 2 en Tunisie, 1 au Canada, 2 en Guinée, 1 à la République Argentine.

Rappelons que la Société d'Expansion Coloniale de Bordeaux est une institution essentiellement humanitaire et patriotique ayant pour but de peupler nos possessions lointaines de français énergiques et entreprenants, et conséquemment de faire connaître aux peuples qui s'éveillent la civilisation, le génie si fécond de notre race laborieuse.

La Société fait appeler tous ceux qui s'intéressent à la grandeur et à la prospérité du pays, pour diffuser l'idée de l'émigration aux colonies, et aider son action soit moralement soit pécuniairement.

INFORMATIONS

La Population

Le résultat du recensement de 1901 donne, pour la France entière, un total de 38,641,333 habitants, soit une augmentation, sur le dernier recensement de 1896, de 412,364 habitants.

Bourses de voyages en faveur des élèves des écoles industrielles

Un concours ayant pour objet l'attribution des bourses de voyages créées par M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes en faveur des élèves des écoles industrielles aura lieu le jeudi 31 octobre au chef-lieu du Département.

Le règlement de ce concours est déposé à la Préfecture (2^e division — 1^{er} bureau) où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Aux termes de ce règlement les demandes d'admission au concours dont il s'agit doivent être adressées directement au Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

Classement des chevaux et mulets.

L'autorité militaire a fait connaître, à la suite des dernières opérations du classement des chevaux et mulets, que les animaux présentés pas au signalement porté sur la liste de recensement modèle B, les différents constatés provenant de ce qu'il n'est pas toujours tenu compte des mutations survenues parmi les animaux d'un même propriétaire.

En outre, des animaux réformés antérieurement, ont été présentés aux commissions par leurs propriétaires, qui ont négligé de retirer à la mairie les certificats de réformes réglementaires.

Les opérations se sont trouvées, par suite, d'autant et inutilement compliquées.

Emploi des couleurs à base de blanc de céruse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur les dangers que présente, pour la santé des ouvriers employés aux travaux de peinture, l'usage des couleurs à base de céruse.

Déjà, en 1824, des instructions ministérielles qui paraisaient avoir été perdues de vue signalaient ce danger, et prescrivaient l'emploi du blanc de zinc dans les travaux départementaux et communaux.

Le Comité consultatif d'hygiène publique de France appelé à examiner à nouveau cette question a émis l'avis que la substitution de des peintures à base d'oxyde de zinc aux peintures à base de céruse est tout à fait désirable au point de vue de l'hygiène ; cette substitution semble possible dans la très grande majorité des travaux de peinture.

Les Maires sur les recommandations qui précèdent sont invités à prendre, pour les travaux communaux des dispositions conformes aux vœux exprimés par le Comité consultatif d'hygiène de France.

Renseignements officiels sur la situation agricole

La récolte des foins a été bonne comme quantité et qualité.

Les seiges donneront un bon rendement, mais les escourgeons sont inférieurs à ceux de l'an dernier.

Quant aux blés, ils donneront une récolte à peu près égale à celle de 1900, mais bien inférieure à celle de 1899.

Les pommes de terre et betteraves ont belle apparence et les arbres fruitiers promettent une bonne production moyenne.

La vigne donnera un bon rendement inférieur cependant à celui de l'an dernier.

LE REPARTEMENT DE LA CONTRIBUTION MOBILIERE

1^{er} Note pour M. le Ministre des Finances

Les conseillers généraux de la Seine et les maires des communes suburbaines qui ont eu l'honneur d'être reçus, le samedi 20 juin 1901, par M. le Ministre des Finances, ont, sur sa demande, résumé dans la présente note les observations qu'ils lui ont présentées au sujet du répartition de la contribution mobilière dans le département de la Seine.

Le Conseil général avait à choisir pour 1901, entre trois modes de répartition,

d'après les documents établis par l'Administration :

Le premier système tendait au maintien pur et simple du *status-quo* ; les deux autres modifiaient le répartition en le basant sur les valeurs locatives fixées au cours de la révision décennale à laquelle il a été procédé en vue de la contribution foncière, et ils se différencient simplement en ce que l'un avait égard, en outre, aux cotes personnelles, dont il n'était pas tenu compte par l'autre.

C'est ce troisième système qui a été adopté par le Conseil général.

Les auteurs de la présente note ont fait remarquer à M. le ministre, qui a bien voulu en convenir, que les deux nouveaux modes de répartition, qui avaient été proposés par l'Administration en remplacement de l'ancien, étaient essentiellement injustes, en ce que ces deux systèmes comportaient, avant tout répartition, la déduction des habitations d'indigents.

En effet, cette déduction n'est pas faite uniformément pour Paris et pour les différentes communes de la banlieue. A Paris, tous les locaux dont le loyer est inférieur à 500 francs sont, en principe, d'après la loi du 31 décembre 1901 (article 8), considérés comme occupés par des indigents ; or, il ne s'agit là que d'une fiction qui, dans bien des cas, est contraire à la réalité. Dans quelques communes suburbaines, on tient de même pour indigents tous les habitants dont le loyer ne dépasse pas un certain chiffre, tandis que, dans d'autres, qui sont les plus nombreuses, on ne compte comme indigents que les habitants qui le sont effectivement. Dès lors, les deux nouveaux modes de répartition proposés au Conseil général aboutissent à faire retomber sur les communes qui ne dégèrent que les vrais indigents les exonérations accordées à Paris et dans certaines communes de la banlieue à des personnes qui ne sont pas indigentes.

C'est contre ce résultat que les auteurs de la présente note s'élèvent avec énergie.

Il s'agit de faire, pour 1902, M. le Ministre des Finances veuille bien, comme il le leur a promis, donner l'ordre à l'Administration de présenter au Conseil général, en dehors des trois systèmes qui lui ont été soumis pour 1901, un quatrième système qui opérera le répartition de la contribution mobilière d'après la totalité des valeurs locatives d'habitation constatées par la révision décennale, sans retranchement des locaux habités par des personnes indigentes ou soignant leurs malades.

La déduction des locaux d'indigents ne doit se faire que dans l'intérieur des communes, préalablement à la répartition entre les contribuables du contingent communal. Elle ne saurait être admise ni dans le répartition, entre la Ville de Paris et les arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis du contingent assigné au département de la Seine, ni dans le sous-répartition entre les communes suburbaines des contingents attribués à ces deux arrondissements.

Les auteurs de la présente note se réferent, au surplus, aux protestations qui ont été précédemment remises à M. le Ministre des Finances et qui forment un dossier que M. le Directeur général des Contributions directes a entre les mains.

2^e Réponse de M. Payelle, directeur général des Contributions directes.

A M. Théodore Tissier, auditeur au Conseil d'Etat, maire de Bagneux.

Cher Monsieur,

Je m'empresse de vous faire connaître que, suivant les instructions de M. le Ministre des Finances, j'invite M. le Directeur des Contributions directes de la Seine à préparer et à transmettre à M. le Préfet, en sus des projets qu'il doit réglementairement présenter, un projet spécial de répartition de la contribution personnelle-mobilière basée, comme vous l'avez demandé, sur la totalité des valeurs locatives d'habitation constatées par la révision décennale, sans déduction des locaux occupés par des personnes indigentes ou réputées telles.

J'écris également à M. le Préfet de la Seine pour le prier de vouloir bien soumettre ce projet au Conseil général lors de la réunion de cette assemblée pour le répartition de l'année 1902.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

Le directeur général, des Contributions directes, G. PAYELLE.

Chronique Théâtrale

THÉÂTRE SARAH-BERNHARDT

La réouverture aura lieu le jeudi 5 septembre avec la *Dame aux Camélias*. Le rôle de Marguerite Gauthier sera joué très probablement par Mlle Blanche Dufresne.

Mme Sarah Bernhardt fera sa rentrée vers le 15 octobre, dans l'*Aigle* n.

VAUDEVILLE

Actuellement on procède à l'installation d'un orchestre pour *Hernani*, la fantaisie de MM. de Flers de Caillavet, musique de Claude Terrasse, qui ouvrira la saison.

LA CIGALE

La direction vient de renouveler à de très brillantes conditions l'engagement de Mlle Allems, qui s'est taillé un si joli succès de danseuse et de comédienne.

AU DIVAN JAPONAIS

Tous les soirs : Théâtre-Concert, Attractions. Prix unifié à 1 fr. Tous les vendredis changement de spectacle.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Souly, Roger, rue de Carrières-Saint-Denis. — Gressier, Gaston, rue de l'Eglise, 20. — Sabé, Henri, rue du Gymnase, 4. — Dunand, Louis, rue Gambetta, 22. — Bouquet, Jean, rue du Chemin-de-Fer, 20. — Lebraton, Victor, rue du Docteur-Foucault, 5. — Brevet, Charles, Petit-Nanterre. — Jout, Marie-Louise, rue du Chemin-de-Fer, 32. — Sevgrand, Marthe, avenue de la République, 75. — Trespeuch, Marie-Louise, rue du Docteur-Foucault, 26. — Orel, Henriette, 25, rue du Chemin-de-Fer.

PUBLICATIONS. — M. Libaude et Mme Gamblin, à Nanterre. — M. Papoin et Mlle Loussier, à Nanterre.

MARIAGE. — M. Gavard et Mlle Guenault, à Nanterre.

DECES. — Enfant Guy, 8 mois, route de Paris, 19. — Enf. Dunand, 3 jours, rue Gambetta, 22. — Enf. Jout, 1 jour, rue du Chemin-de-Fer, 32. — Mme Delacroix, 66 ans, rue des Rosiers, 36.

A VENDRE

Jolie Chèvre blanche donnant 5 litres par jour

S'adresser : 16, rue de Marly, à Rueil.

A Vendre

3 CHIOTS pure race Setter Gordon, sortant du sevrage, 20 francs l'un.

S'adresser : 14, rue de la Croix, à Nanterre.

L'ILE FLEURIE

À 10 minutes de la Gare de Nanterre, en face le Boulevard de la Seine, entre le Pont de Chatou et le Pont de Bezons

ERNEST LEMAIRE

RESTAURATEUR

Spécialité de MATELOTES & FRITURES

BONNE CAFE — CAFÉS — BIÈRES — JEUX DIVERS

Chambres Meublées — Grand Salon de Sociétés — Piano

BAL TOUR LES DIMANCHES (APRÈS-MIDI)

Pêche et Balgades ; Leçons de Natation — CHASSE sur l'EAU toute l'Année

Ce lieu de rendez-vous est un des plus agréables des Environs de Paris, car sans quitter l'île on peut chasser, pêcher, canoter, ou se baigner et de plus faire un excellent repas.

CONSTRUCTION, REPARATIONS & LOCATION DE CANOTS

GARAGE ET GARDE DE MATRAUX

Vélodrome — Garage de Bicyclettes — Pompes à Pneumatiques

NOTA. — APPELER LE PASSEUR

Belle Occasion

POUR RESTAURATEUR

Une Marmite cuivre 35 litres.

Une Trépan à 12 dents.

Une Brûleuse-Daubière.

Une Turbotière.

Une Casserole et Couvert.

Le tout neuf.

PRIX TRÈS MODÉRÉS

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER PRÉSENTMENT

Rue de Saint-Germain, 20 NANTERRE

GRANDE BOUTIQUE propre à tout Commerce.

Grande Cuisine, Salle à manger deux Chambres à Coucher

Prix : 560 francs

S'adresser : 20, rue Saint-Germain, à Nanterre.

On demande à YVINE MARVILLE (Pont de Chatou)

DEUX JEUNES GENS, âgés au moins de 16 ans, présentés par leurs parents, On gagne de suite.